

SCoT

Schéma de cohérence territoriale

**Corbières Salanque
Méditerranée**



RAPPORT DE PRESENTATION

Cahier n°2 : Les équipements



**CORBIÈRES
SALANQUE
MÉDITERRANÉE**

Communauté de Communes

DOCUMENT DE TRAVAIL

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1 ANALYSE DE LA BASE PERMANENTE DES EQUIPEMENTS (BPE).....	5
1.1 Définition de la BPE.....	5
1.2 Analyse générale de la répartition des équipements.....	5
2 L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE	8
2.1 Un nombre de naissance en baisse ces dernières années.....	8
2.2 Les structures d'accueil de la petite enfance.....	9
2.2.1 Les établissements publics d'accueil du jeune enfant.....	10
2.2.2 Les structures d'accueil complémentaires	10
2.3 Le taux de couverture global d'accueil des jeunes enfants.....	11
2.4 La capacité d'accueil	12
3 LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	14
3.1 L'enseignement du 1 ^{er} degré	14
3.1.1 Les établissements du 1 ^{er} degré	14
3.1.2 Évolution du nombre de classes et des effectifs scolaires	15
3.2 L'enseignement secondaire	17
3.2.1 Les établissements du 2 nd degré.....	17
3.2.2 Évolution du nombre de classes et des effectifs scolaires	17
3.3 L'enseignement supérieur	18
4 LES EQUIPEMENTS DE SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE	20
4.1 Les outils départementaux en faveur de la solidarité, des personnes âgées, en situation de handicap et de la petite enfance.....	20
4.2 Les schémas départementaux en faveur de la solidarité	21
4.3 Un niveau de services de santé de proximité satisfaisant.....	22
4.3.1 Les professionnels de santé.....	22
4.3.2 Les services d'aides à la personne.....	25
4.3.3 Les équipements d'accueil à destination des personnes âgées.....	25
4.4 Les structures de prises en charge dédiées aux personnes atteintes de handicap.....	27
4.5 Bilan : des équipements de santé centralisés et à conforter	28
5 LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	30



6	LES EQUIPEMENTS CULTURELS	31
7	LA COUVERTURE NUMERIQUE.....	33
	TABLE DES FIGURES	36

DOCUMENT DE TRAVAIL

1 Analyse de la Base Permanente des Equipements (BPE)

1.1 Définition de la BPE

Pour rester attractifs, les territoires urbains, périurbains et ruraux se doivent de proposer à la population des équipements et services toujours plus nombreux, diversifiés, qualitatifs et en adéquation avec les besoins des usagers.

L'analyse de la Base Permanente des Equipements (BPE), issue de l'INSEE, permet ainsi de visualiser à un instant T le niveau d'équipements et de services rendus à la population sur un territoire. Ces derniers sont classés selon leur fonction (services aux particuliers, commerces, sports, loisirs, culture, enseignement, transports et déplacements et santé).

La BPE hiérarchise également ces différents équipements, services et commerces selon leur niveau de rayonnement sur le territoire :

Les **équipements de proximité** répondent à des usages locaux, quotidiens, et principalement à l'échelle communale. Ils comptent entre autres les coiffeurs, les supérettes, les médecins généralistes. Ce sont les plus nombreux ;

Les **équipements intermédiaires** rayonnent à une échelle plus large, généralement sur plusieurs communes. Ils comptent entre autres les collèges, les crèches, les services d'aides à domicile pour les personnes âgées ;

Les **équipements de la gamme supérieure**, les moins nombreux, rayonnent sur l'ensemble du territoire, et concentrent entre autres les spécialistes de santé, les équipements structurants et les commerces spécialisés tels que les théâtres, les hypermarchés, les spécialistes en cardiologie, les diététiciens, etc.

Ces 3 gammes d'équipements sont chacune détaillées en types d'équipements.

Par ailleurs, pour une analyse plus fine des équipements et services présents sur le territoire de la Communauté de Communes, les données issues de la BPE 2018 de l'INSEE ont été complétées par des études de terrain et des échanges avec les différentes municipalités.

1.2 Analyse générale de la répartition des équipements

En 2018, le territoire Corbières Salanque Méditerranée comptabilise 834 équipements. Entre 2013 et 2018, il a accueilli 150 nouveaux établissements et services, dont 3 de la gamme intermédiaire : un pressing-laverie automatique, un psychomotricien et un skate-park.

Tous les types d'équipements composant la gamme de proximité sont représentés

31 des 36 types d'équipements composant la gamme des équipement intermédiaires sont représentés

17 des 47 types d'équipements de la gamme supérieure seulement sont représentés, ce qui témoigne d'un manque significatif. Cela s'explique d'une part par la proximité relative des villes de Perpignan, Narbonne et Lézignan et dans une moindre mesure Sigean, Leucate,

Rivesaltes et St-Laurent de la Salanque, largement dotées sur cette gamme, et d'autre part, par la difficulté à implanter ces équipements et services en zone rurale (viabilité).

L'offre d'équipements et de services est inégalement répartie :

84% de l'offre est concentrée sur 6 des 21 communes

71% de l'offre est concentrée sur les 4 communes de l'entité de la Plaine.

Les 3 entités territoriales bénéficient d'une offre quasiment complète d'équipements de la gamme de proximité. Dans les Corbières, l'offre est concentrée majoritairement sur les anciens chefs de cantons que sont Tuchan et Durban-Corbières et qui apparaissent comme de véritables pôles de proximité.

La gamme des équipements intermédiaires est plus inégalement répartie. La Plaine dispose d'une offre satisfaisante, tandis que les Corbières comptent seulement un tiers des types d'équipements composant cette gamme.

Le niveau d'équipements de la gamme supérieure est quant à lui faible sur les 3 entités, bien que plus marqué sur les Corbières. En raison de leur spécificité et leur rareté, ces équipements se trouvent fréquemment dans des grandes villes, telles Perpignan et Narbonne. Les habitants de l'entité des Hautes-Corbières, soit 3% de la population, sont situés à plus de 45 minutes de ces équipements.

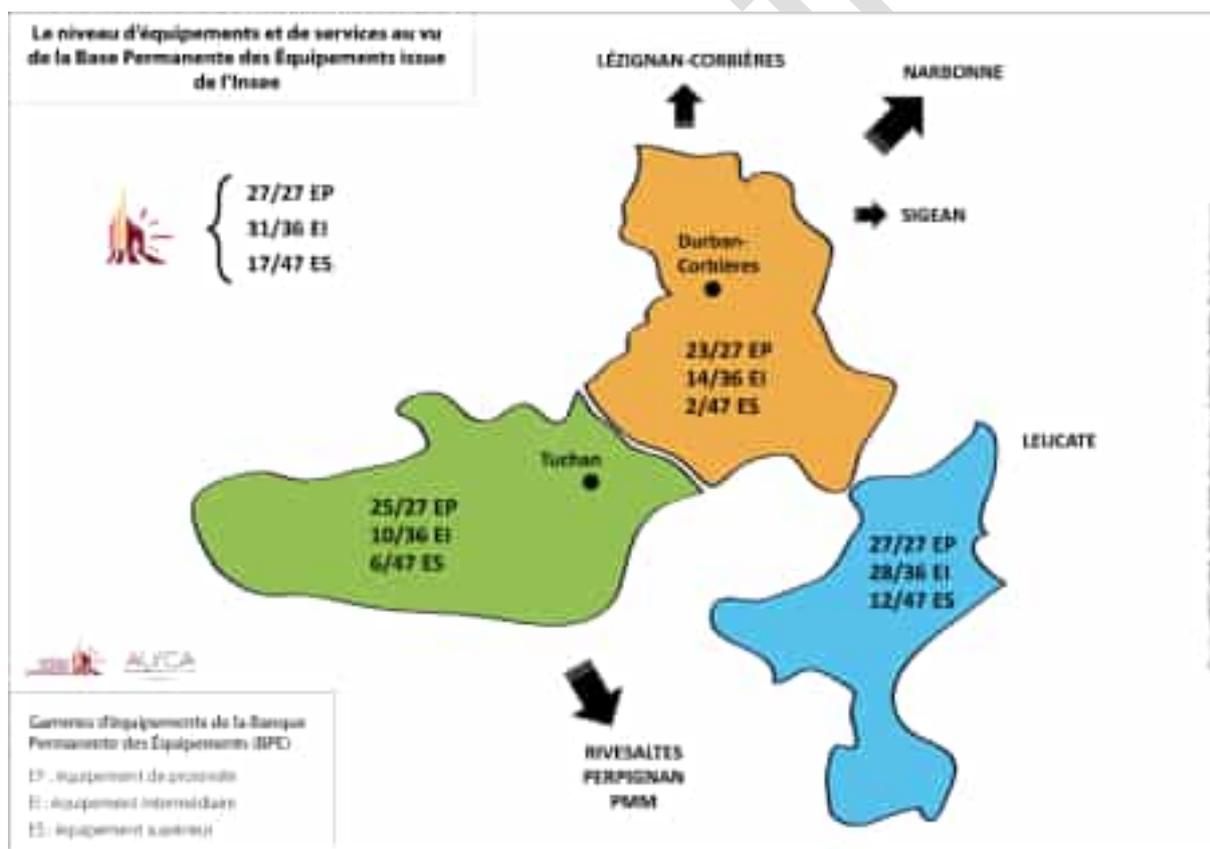


Figure 1 : Le niveau d'équipements et de services – Source BPE Insee 2018 et AURCA

De façon plus détaillée, 8 communes disposent d'une offre de services de gamme supérieure : Clairac, Cucugnan, Durban-Corbières, Fitou, Pia, Salses-le-Château, Soulatgé et Tuchan. Dix communes proposent une offre de services de la gamme intermédiaire : Clairac, Cucugnan, Durban-Corbières, Feuilla, Fitou, Pia, Rouffiac-des-Corbières, Salses-le-Château, Tuchan et Villesèque-des-Corbières.

Enfin, 7 communes comptent moins de 5 équipements de la gamme de proximité. La commune de Maisons ne compte aucun équipement. Ces communes sont alors dépendantes de l'offre de proximité voisine.

Cette analyse permet de mettre en avant une armature territoriale de l'offre d'équipements et de services. Les communes de Clair et Pia ressortent comme des pôles majeurs qui concentrent plus de la moitié des équipements et services du territoire. Les communes de Salses-le-Château et Fitou apparaissent comme des pôles de proximité qui répondent à des besoins du quotidien, principalement pour leurs habitants, tandis que Durban-Corbières et Tuchan jouent le rôle de pôle de proximité rayonnant localement auprès des communes voisines ne possédant pas ou très peu d'équipements.

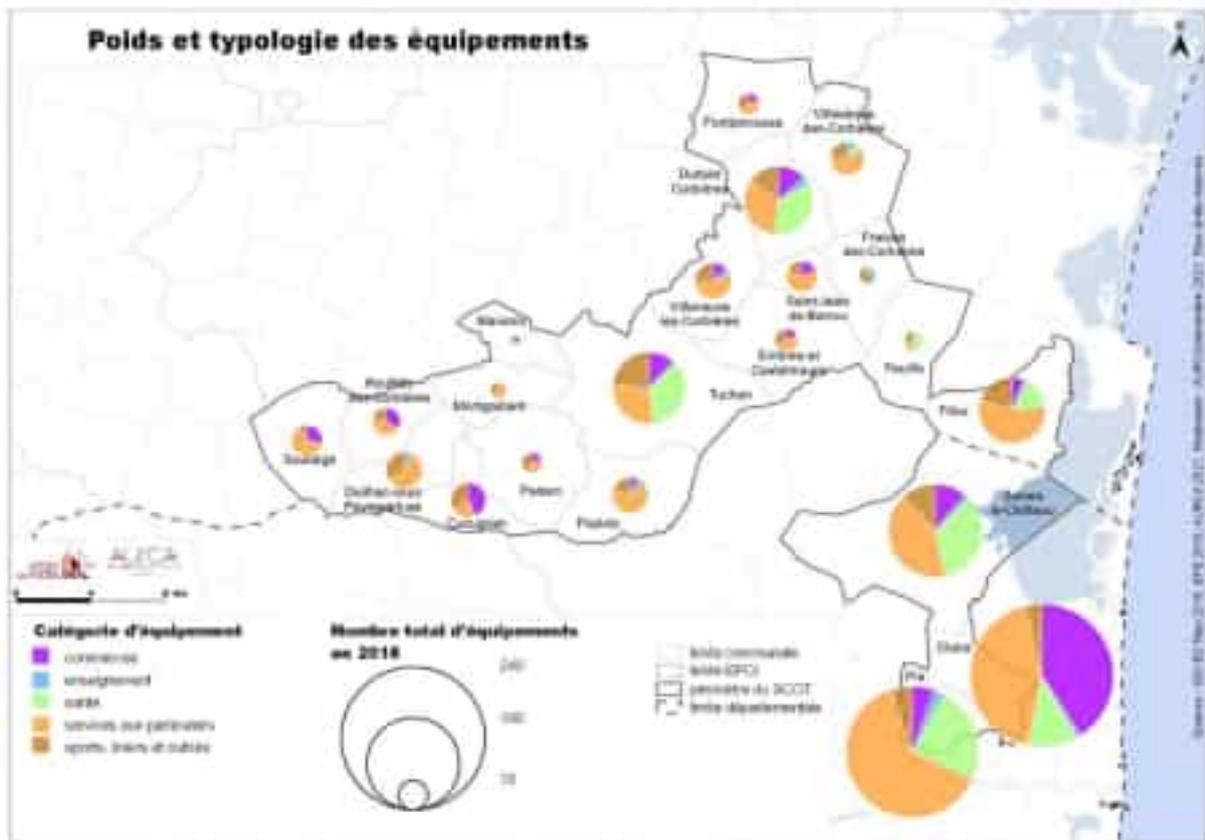


Figure 2 : Poids et typologie de l'offre en équipements et services – Source BPE Insee 2018 et AURCA

2 L'accueil des jeunes enfants sur le territoire

2.1 Un nombre de naissance en baisse ces dernières années

Sur la période 2007 à 2015, le territoire intercommunal a connu un nombre de naissance relativement stable. Un pic de natalité a été atteint en 2011, avec 249 naissances répertoriées. Depuis 2015 ce nombre de naissance ne cesse de diminuer et est de 177 en 2017.

Dans le détail, cette baisse ne s'observe que sur l'entité de la Plaine, où le nombre de naissances passe de 180 en 2007 à 147 dix ans après. Sur la même période, dans les Corbières (Corbières-Méditerranéennes et Hautes-Corbières), ce chiffre passe de 25 en 2007 à 30 naissances en 2017.

Entité territoriale	Nombre de naissances			
	2007	2011	2015	2017
Plaine	180	216	208	147
Corbières-Méditerranéennes	12	15	12	16
Hautes-Corbières	13	18	14	14
Total SCOT C3SM	205	249	234	177

Figure 3 : Évolution du nombre de naissances entre 2007 et 2017 – Source : Insee, 2007-2017

Rapporté à 100 habitants, le nombre de naissances recensées sur Corbières Salanque Méditerranée est de l'ordre de 1,1 à 0,8 entre 2007 et 2017, semblables aux ratios des SCOT de la Plaine du Roussillon et de la Narbonnaise jusqu'en 2015 et légèrement en deçà pour l'année 2017.

À l'échelle des entités territoriales, le ratio du nombre de naissances pour 100 habitants était 2 fois plus important sur la Plaine que sur les Corbières, jusqu'en 2015. Il s'est récemment équilibré sur l'ensemble des entités territoriales.

Afin de répondre aux besoins, le nombre d'équipements d'accueil dédiés à la petite enfance devrait logiquement être corrélé au ratio du nombre de naissances pour 100 habitants.

Entité territoriale	Nombre de naissances pour 100 habitants			
	2007	2011	2015	2017
Plaine	1,3	1,4	1,2	0,8
Corbières-Méditerranéennes	0,6	0,7	0,6	0,8
Hautes-Corbières	0,7	0,9	0,6	0,7
Total SCOT C3SM	1,1	1,2	1,1	0,8
SCOT Plaine du Roussillon	1,1	1,2	1,1	1,0
SCOT de la Narbonnaise en Méditerranée	1,1	1,1	1,0	0,9

Figure 4 : Ratio du nombre de naissances pour 100 habitants – Source : Insee, 2007-2017

2.2 Les structures d'accueil de la petite enfance

Les structures d'accueil collectives peuvent se présenter sous différentes formes d'établissements avec comme mission commune de proposer un mode de garde quotidien tout au long de la journée aux parents. L'amplitude horaire proposée est assez large, permettant de coïncider avec les horaires de travail. Trois grandes typologies de structures ressortent :

Les crèches

Qu'elles soient collectives, parentales, d'entreprises, micro ou de type halte-garderie, les crèches sont des structures d'accueil des enfants âgés entre 2 mois et 3 ans, lesquels sont encadrés par un panel de professionnels (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, pédiatres, psychologues, etc.). Elles peuvent être publiques ou privées.

Les crèches multi-accueil

Les crèches multi-accueil, au même titre que les crèches classiques, constituent un établissement d'accueil pour les jeunes enfants, pouvant cependant être couplé à d'autres modes de gardes. Elles font parties des types de structures les plus souples.

Elles peuvent ainsi proposer un accueil périscolaire ou une halte-garderie, en plus de leurs prestations traditionnelles. Par ailleurs, elles offrent également des amplitudes horaires plus larges pour les parents.

Les crèches multi-accueil s'adressent aux enfants âgés de 2 mois à 4 ans et ont une capacité d'accueil minimale de 11 enfants.

Les jardins d'enfants

Les jardins d'enfants correspondent à un mode d'accueil qui se situe, dans son fonctionnement, à mi-chemin entre la crèche et l'école maternelle. Ils proposent des activités pédagogiques favorisant l'éveil des enfants âgés entre 2 et 6 ans. Les horaires d'ouverture correspondent généralement aux horaires de bureau. Depuis 2019, les enfants âgés de 3 à 6 ans peuvent suivre leur scolarité en jardin d'enfants.

En complément de cette offre d'accueil, des assistantes maternelles, regroupées ou non, permettent également de pallier le manque ou l'absence de places dans les structures collectives.

Les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) sont des structures privées pouvant regrouper jusqu'à 4 assistantes maternelles souhaitant exercer leur activité au sein d'une structure commune plutôt qu'à leur domicile respectif afin de rompre avec l'isolement et initier l'enfant à la vie en communauté.

Enfin, les Relais d'Assistants Maternelles (RAM), sont des structures associatives, sociales ou municipales. Ils ne correspondent pas à un mode de garde mais constituent des lieux d'échanges, d'informations et d'écoute où les assistantes maternelles et les parents employeurs peuvent se rendre pour obtenir des conseils. Les RAM proposent aussi des ateliers éducatifs participant à l'éveil de l'enfant.

2.2.1 Les établissements publics d'accueil du jeune enfant

4 structures d'accueil publiques sont répertoriées sur l'ensemble du territoire, représentant une capacité d'accueil de **116 enfants de moins de 4 ans**.

921 enfants de moins de 4 ans sont recensés sur le territoire en 2017, répartis comme suit :

798 sur l'entité de la Plaine, soit près de **87%** ;

61 et 62 sur les Corbières-Méditerranéennes et les Hautes-Corbières, soit **7%** chacune ;

Avec 3 structures présentes sur les communes de Clair, Pia et Salses-le-Château, le secteur de la Plaine dispose d'une capacité d'accueil de 102 enfants. Le secteur des Corbières-Méditerranéennes dispose d'une unique structure comptabilisant 14 places à la crèche de Villesèque-des-Corbières. En ce qui concerne les Hautes-Corbières, le SIVOM des Corbières (situé à Villeneuve les Corbières – compétences « petite enfance/enfance jeunesse/aide à domicile/sport ») a été lauréat en 2021 de l'appel à manifestation d'intérêt « Accueil pour tous » qui lui permet de porter un projet de structure d'accueil petite enfance sur 2 sites, l'un à Paziols et le second à Rouffiac-des-Corbières. Chaque site permettra d'accueillir 12 enfants en crèche ce qui portera le nombre de places à 24 sur les Hautes-Corbières. Un bus permettra de relier les 2 structures. Le projet devrait se concrétiser courant 2022.

Communes	Statut de la structure	Nom de la structure	Capacité d'accueil	Gestionnaire
Clair	Crèche multi-accueil	Les Patoufets	30 enfants	Commune
Pia	Crèche multi-accueil	Les trois chatons	53 enfants	Commune
Salses-le-Château	Crèche multi-accueil	Anne-Marie	18 enfants	Commune
Villesèque-des-Corbières	Crèche multi-accueil	Bébédou	14 enfants	SIVOM
C3SM	4 structures		116 enfants	

Figure 5 : Identification des établissements d'accueil publics pour jeunes enfants présents sur le territoire – Source : CAF

2.2.2 Les structures d'accueil complémentaires

En complément de l'offre d'accueil traditionnelle, le territoire compte de nombreuses assistantes maternelles agréées permettant de pallier le manque ou l'absence de places dans les structures collectives. En 2018, la CAF en référence 162 sur l'EPCI, dont 8 à Durban-Corbières, 5 à Paziols, 8 à Fitou, 27 à Clair, 96 à Pia et 18 à Salses-le-Château. Le territoire est également doté de 2 Maisons d'Assistante Maternelle (MAM) sur les communes de Pia et de Clair, permettant l'accueil de 18 enfants.

2.3 Le taux de couverture global d'accueil des jeunes enfants

Au travers des modes d'accueil dit « formels », la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) définit sur l'ensemble du territoire français un **taux de couverture global** destiné à l'accueil des jeunes enfants. Il correspond à la **capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans pour 100 enfants du même âge**.

Lorsque l'offre d'un territoire intègre des enfants résidents sur d'autres territoires, le taux de couverture global peut être supérieur à 100.

En 2017, le taux de couverture global d'accueil des jeunes enfants de la Communauté de Communes s'inscrit dans la tendance des taux des EPCI voisins, mais se situe en deçà des taux départementaux et notamment du taux national. **Ces chiffres mettent en évidence l'insuffisance du nombre de places par rapport à la demande potentielle.**

Pour autant, ces données sont à relativiser dans la mesure où ne sont pas pris en compte :

- Les parents au foyer qui gardent leurs enfants à domicile ;
- La prise en charges des enfants par un membre de la famille ;
- Les familles bénéficiant des structures des communes voisines, pour des questions pratiques (proximité du domicile ou du lieu de travail).

Division territoriale	Taux de couverture global en 2017 (<i>nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans</i>)
C3SM	47,7 places
Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole	47,2 places
Communauté d'Agglomération Le Grand Narbonne	47 places
Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	47 places
Communauté de Communes Agly Fenouillèdes	40,7 places
Département de l'Aude	48,5 places
Département des Pyrénées-Orientales	48,7 places
France (métropolitaine + DOM)	58,9 places

Figure 6 : Taux de couverture global d'accueil des jeunes enfants en 2017 – Source : CafData, au 31/12/2017

De manière plus détaillée, la faiblesse de ce taux de couverture est plus prononcée sur les communes des Corbières puisque 11 d'entre elles affichent un taux de couverture nul.

Dans les Hautes-Corbières, la capacité d'accueil théorique des communes de Tuchan, Paziols, Soulatgé et Duilhac-sous-Peyrepertuse est relativement faible mais devrait prochainement évoluer avec le projet porté par le SIVOM des Corbières. Sur les Corbières Méditerranéennes, les taux de couverture de Durban-Corbières et Villesèque-des-Corbières leur permettent, en théorie, de pouvoir accueillir des enfants de communes voisines.

2.4 La capacité d'accueil

La **capacité d'accueil** comptabilise les **places d'accueil proposées à un instant donné**, et non un nombre d'enfants gardés. Ainsi, l'on ignore si certaines places sont utilisées par plusieurs enfants à temps partiel : ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. De même, d'autres places ne comblent pas tout à fait les besoins : ce peut être le cas des places à l'école, utilisées souvent pour la tranche d'âge des 2-3 ans à mi-temps, et qui nécessitent un complément d'accueil. Un enfant peut donc occuper plusieurs places d'accueil (école et assistant(e) maternel(le) par exemple).

Les différents modes d'accueil « formels » participant à la base de calcul correspondent :

- Aux assistantes maternelles employées directement par des particuliers ;
- Aux salariés à domicile ;
- À l'accueil en EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant), collectif, familial, parental et micro-crèche ;
- Aux écoles maternelles.

Le territoire de Corbières Salanque Méditerranée compte **88 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 4 ans**, selon les données de la CNAF, ce qui est très satisfaisant à l'échelle de l'intercommunalité.

À l'échelle des entités territoriales, les capacités d'accueil sont toutes aussi satisfaisantes, le secteur des Hautes-Corbières et de la Plaine comptent respectivement 85 et 86 places pour 100 enfants de moins de 4 ans, tandis que les Corbières-Méditerranéennes en dispose de 121 places, ce qui est même au-delà du besoin observé sur l'année 2018.

Entité territoriale	Nombre de places pour 100 enfants de moins de 4 ans
Plaine	86 places pour 100 enfants de moins de 4 ans
Corbières-Méditerranéennes	121 places pour 100 enfants de moins de 4 ans
Hautes-Corbières	85 places pour 100 enfants de moins de 4 ans
C3SM	88 places pour 100 enfants de moins de 4 ans

Figure 7 : Capacité d'accueil - Nombre de places pour 100 enfants de moins de 4 ans – Source : Insee, 2018

CE QU'IL FAUT RETENIR

Une offre d'équipements des gammes de proximité et intermédiaire satisfaisante à l'échelle du SCoT ;

Une offre inégalement répartie sur le territoire, compte tenu du poids démographique des différentes entités et communes ;

Une carence d'équipements de la gamme supérieure à laquelle répondent les grandes villes alentours ;

L'entité territoriale des Hautes Corbières, située à plus de 45min de ces équipements de gamme supérieure ;

Une armature territoriale en offre d'équipements et de services qui se dégage : Clairac et Pia en pôles majeurs, Salses-le-Château en pôle de proximité et idem pour Tuchan et Durban-Corbières rayonnants sur les Corbières ;

Des structures d'accueil pour la petite enfance diversifiées et un taux de couverture des jeunes enfants de moins de trois ans satisfaisant à l'échelle du territoire d'étude (conforté par le projet de création de crèche sur les communes de Paziols et Rouffiac-des-Corbières).

Des enjeux qui se dégagent :

Le renforcement des équipements de la gamme de proximité dans les Corbières ;

L'enrichissement des équipements de la gamme intermédiaire et supérieure, d'autant plus dans les Corbières qui sont plus éloignées des grandes villes dotées de ces équipements, ou la mise en place de solution de déplacements pour s'y rendre ;

3 Les équipements scolaires

En France, le système éducatif se divise en trois niveaux :

Le 1er degré, qui regroupe les enseignements préélémentaires et élémentaires, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires ;

Le 2nd degré ou secondaire, qui regroupe les collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels ;

Le 3ème degré ou supérieur, qui regroupe les établissements proposant des formations post-bac, telles que les universités et les grandes écoles.

Les sources de l'Académie de Montpellier issues du Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système Educatif (RAMSESE), répertorient sur le territoire de la Communauté de Communes les établissements scolaires du premier et second degré, qu'ils soient publics ou privés.

3.1 L'enseignement du 1^{er} degré

3.1.1 Les établissements du 1^{er} degré

Selon le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, les établissements scolaires du 1^{er} degré regroupent :

Les écoles maternelles, accueillant les enfants de 3 à 6 ans, de la petite section à la grande section, en passant par la moyenne section ;

Les écoles élémentaires, qui dispensent les enseignements du cours préparatoire au cours moyen 2^{ème} année et accueillent les enfants de 6 à 11 ans ;

Les écoles primaires, qui rassemblent les classes de maternelles et d'élémentaires en un seul établissement.

Sur le territoire de l'EPCI, sont recensées :

5 écoles maternelles, dont 4 sur les communes de la Plaine et 1 sur les Corbières-Méditerranéennes ;

4 écoles élémentaires, réparties sur les trois entités territoriales ;

8 écoles primaires, présentes sur les entités Plaine et Corbières-Méditerranéennes.

Il apparaît de fait une répartition hétérogène des établissements scolaires sur le territoire la Communauté de Communes. Le secteur des Hautes-Corbières ne dispose que d'une unique école, sur la commune de Duilhac-sous-Peyrepertuse. Les secteurs de la Plaine et des Corbières-Méditerranéennes sont quant à eux relativement bien dotés.

Entité territoriale	Communes	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Ecole primaire
Plaine	Claira	1	/	1
	Fitou	/	/	1
	Pia	2	2	/
	Salses-le-Château	1	/	1
Corbières-Méditerranéennes	Durban-Corbières	1	/	1
	Fraissé-des-Corbières	/	1	/
	Villeneuve-les-Corbières	/	/	1
	Villesèque-des-Corbières	/	/	1
Hautes-Corbières	Duilhac-sous-Peyrepertuse	/	1	/
	Paziols	/	/	1
	Tuchan	/	/	1
C3SM		5	4	8

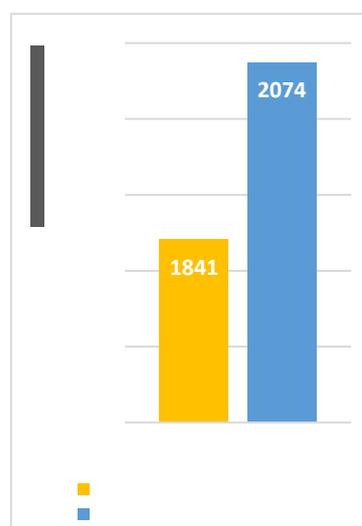
Figure 8 : Les établissements scolaires du 1^{er} degré sur le territoire – Source : Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système éducatif, 2019

3.1.2 Évolution du nombre de classes et des effectifs scolaires

À la rentrée scolaire 2020, le territoire de Corbières Salanque Méditerranée enregistre 2 074 enfants scolarisés dans un établissement relevant du premier degré, dont 650 en école maternelle, 1 184 en école élémentaire et 240 en école primaire.

Par rapport à la rentrée scolaire de 2009, le nombre d'enfants scolarisés a progressé de 13%, malgré de fortes disparités entre les différentes entités territoriales.

Effectivement, alors que les communes de la Plaine enregistrent une hausse de 20% de leur effectif, les entités Corbières-Méditerranéennes et des Hautes-Corbières connaissent une baisse de 21%. Hormis la commune de Durban-Corbières qui a connu la fermeture d'une classe entre 2009 et 2020, toutes les autres communes disposant d'un établissement scolaire ont pu maintenir ou augmenter leur nombre de classes. Au total, 10 classes ont été créées sur l'ensemble de l'intercommunalité.



Toutefois, se pose la question de l'adaptation constante des équipements scolaires, tantôt pour éviter la fermeture d'une classe, tantôt pour répondre à de nouvelles arrivées d'élèves. L'évolution de la population communale et/ou des communes voisines lorsqu'il y a un regroupement pédagogique, peut entraîner des fluctuations des effectifs scolaires, directement traduits par des places pour les élèves.

Cette question est très fortement liée aux objectifs d'accueil de population et à la typologie des logements proposée (accueil des familles), ainsi qu'au vieillissement de cette même population par la suite. Ces adaptations peuvent parfois être très lourdes pour les communes rurales et peuvent impliquer de fonctionner en flux tendu en posant chaque année la question de la capacité d'accueil de l'établissement scolaire (agrandissement de l'école, délocalisation dans un nouveau bâtiment, construction d'un nouvel équipement, etc.).

L'adaptation des équipements scolaires dans les communes rurales est alors une problématique à anticiper lors de la définition des objectifs démographiques, et pose la question de la mutualisation intercommunale.

Entité territoriale	Communes	Rentrée 2009		Rentrée 2020		Evolution 2009/2020	
		Effectif scolaire	Nombre de classe	Effectif scolaire	Nombre de classe	Effectif scolaire	Nombre de classe
Plaine	Claira	360	15	437	18	↗	↗
	Fitou	85	4	86	4	↗	→
	Pia	770	32	997	40	↗	↗
	Salses-le-Château	313	13	308	13	↘	→
Corbières-Méditerranéennes	Durban-Corbières	103	5	86	4	↘	↘
	Fraissé-des-Corbières	23	1	17	1	↘	→
	Villeneuve-les-Corbières	13	1	7	1	↘	→
	Villesèque-des-Corbières	16	1	12	1	↘	→
Hautes-Corbières	Duilhac-sous-Peyrepertuse	51	2	25	2	↘	→
	Paziols	35	2	42	2	↗	→
	Tuchan	72	3	57	3	↘	→
C3SM		1841	79	2139	87	↗	↗

Figure 9 : Effectifs scolaires et nombre de classes en 2009 et 2020 – Source : Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système éducatif, 2009/2020

Le nombre d'élèves par classe tend à diminuer à l'échelle nationale, passant de 24,3 en 2010 à 22,6 en 2020. Sur l'intercommunalité, le nombre d'élèves par classe est stabilisé à 23,3 entre 2009 et 2020.

En revanche, le nombre d'élève par classe est plus important sur les communes de la Plaine que sur celles des Corbières (24,4 élèves contre 17,6 en 2020).

Néanmoins, malgré des diversités constatées à l'échelle des entités territoriales, le nombre moyen d'élèves par classe sur le territoire est en deçà de ceux observés à l'échelle nationale.

3.2 L'enseignement secondaire

3.2.1 Les établissements du 2nd degré

Toujours selon le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, les établissements du secondaire se divisent quant à eux en deux catégories :

Les collèges, qui encadrent les élèves âgés de 11 à 15 ans et qui dispensent les cours de la 6^{ème} à la 3^{ème} ;

Les lycées généraux et technologiques ainsi que les lycées professionnels, qui accueillent les élèves de 15 à 18 ans, de la seconde à la terminale.

Actuellement, seule la commune de Pia dispose d'un collège. Ce dernier capte en effet les élèves de Pia et de la commune voisine de Bompas. Toutefois, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a approuvé le 11 février 2019 le projet de création d'un nouveau collège sur la commune de Clairà. Celui-ci devrait voir le jour d'ici 2025, avec une capacité estimée à 840 collégiens, il pourrait en plus des élèves de Clairà accueillir les élèves de Salses-le-Château qui se rendent actuellement dans les établissements de Rivesaltes et Saint-Laurent-de-la-Salanque.

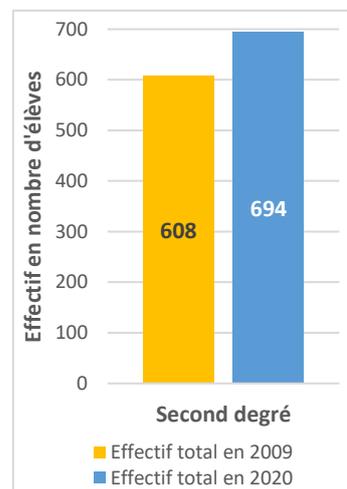
Concernant les collégiens des communes des Corbières, ces derniers se répartissent au sein des établissements de Lézignan-Corbières, Sigean et Perpignan.

Aucun lycée n'existe sur l'EPCI. Les cartes scolaires des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales indiquent que les élèves se rendent au sein des lycées de Lézignan-Corbières, Narbonne, Perpignan et Canet-en-Roussillon.

3.2.2 Évolution du nombre de classes et des effectifs scolaires

À la rentrée 2009, d'après les sources du Répertoire Académique et Ministériel sur les Établissements du Système éducatif, le collège de Pia comptait 608 élèves. En l'espace de 10 ans, le nombre d'élèves a progressé de 14%, portant ses effectifs à 694 élèves en 2020. Dans le même temps, l'établissement a connu la fermeture d'une classe, ce qui a eu pour effet d'augmenter la densité d'élèves par classe, passant de 23,4 élèves en moyenne en 2009 à 27,8 élèves en 2020.

À titre de comparaison, à l'échelle nationale, le nombre d'élèves par classe dans les formations en collège a également augmenté, passant de 24,4 en 2010 à 25,6 en 2020 (d'après les données de l'Éducation Nationale), ce qui reste néanmoins en deçà de la densité observée sur l'établissement de Pia.



Entité territoriale	Communes	Rentrée 2009		Rentrée 2020		Evolution 2009/2020	
		Effectif scolaire	Nombre de classe	Effectif scolaire	Nombre de classe	Effectif scolaire	Nombre de classe
Plaine	Pia	608	26	694	25	↗	↘

Figure 10 : Effectifs scolaires et nombre de classes en 2009 et 2020 – Source : Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système éducatif, 2009/2020

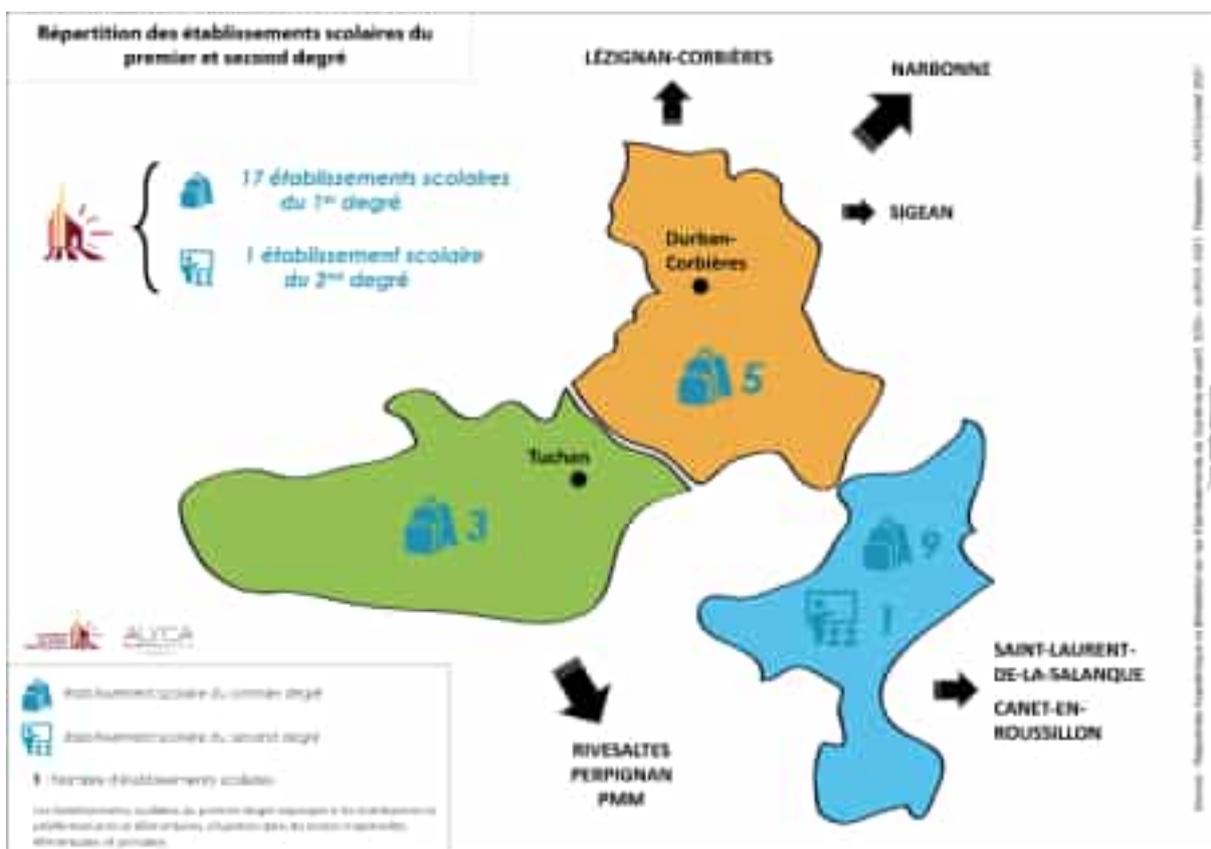


Figure 11 : Répartition des établissements scolaires du premier et second degré – Source : Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système éducatif, 2020- Réalisation AURCA

3.3 L'enseignement supérieur

Aucune offre d'enseignement supérieur n'est proposée sur le territoire de la Communauté de Communes. Ainsi, les étudiants se rendent principalement sur les communes de Perpignan, Montpellier, Toulouse, Béziers, Carcassonne et Narbonne afin de poursuivre leurs études à l'issue du lycée.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Un territoire pourvu d'établissements scolaires du 1^{er} degré relativement bien répartis et adaptés aux besoins ;

Des effectifs scolaires en augmentation sur les communes de la Plaine mais en baisse sur les entités des Corbières ;

Des créations de classes au sein des établissements scolaires du 1^{er} degré permettant de répondre aux besoins ;

Un seul établissement scolaire du 2nd degré recensé accueillant les collégiens d'une seule commune du territoire d'étude. Ce manque de structure engendre des déplacements quotidiens relativement longs pour les élèves des Corbières ;

Un projet de création de collège en cours sur la commune de Clair, qui viendra apporter une réponse à l'augmentation du nombre d'élèves et la diminution du nombre de classes sur la Plaine ;

Un territoire assujetti à la carte scolaire mise en place par l'académie d'appartenance ;

Une absence de lycée ainsi que d'établissements d'enseignement supérieur sur le territoire, palliée en partie par la proximité des agglomérations de Perpignan et de Narbonne.

Des enjeux qui se dégagent :

Le maintien des établissements scolaires, notamment dans les secteurs ruraux des Corbières, et de fait, le maintien du nombre de classes et des effectifs scolaires ;

L'anticipation des flux des effectifs scolaires et l'adaptation des équipements scolaires du 1^{er} degré, notamment dans les communes rurales des Corbières.

4 Les équipements de santé et de l'action sociale

4.1 Les outils départementaux en faveur de la solidarité, des personnes âgées, en situation de handicap et de la petite enfance

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a désigné le département comme « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarités des territoires. Par la suite, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, réaffirme la vocation de la collectivité départementale de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale. Sont notamment concernées :

- L'enfance : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), etc. ;
- Les personnes handicapées : hébergement et insertion sociale ;
- Les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, maintien des personnes âgées à domicile ;
- Les prestations sociales.

C'est pourquoi les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, au regard de leurs compétences en matière sociale, offrent un ensemble de services aux populations, notamment dans les domaines de l'insertion ou de la santé. La prise en charge de la précarité, du handicap, du vieillissement et de la petite enfance figure ainsi parmi les priorités.

Ainsi, les deux départements maillent leur territoire au travers des **centres médico-sociaux ou CMS** (devenus maisons départementales des solidarités (MDS) dans l'Aude), avec plusieurs pôles répartis sur diverses communes ayant pour objectif la mise en œuvre des missions d'intervention sociale auprès de toutes les personnes en difficulté.

Des permanences ont été mises en place sur les communes de Tuchan, Durban-Corbières et Fitou, pour l'Aude. Les communes de Pia et Salses-le-Château disposent chacune d'une MSP.

Les deux départements disposent également de **centres locaux d'information et de coordination (CLIC)** dédiés aux personnes âgées, leur permettant d'échanger, d'être informées et de s'orienter en fonction de leur choix de vie. Les communes de Clairà, Salses-le-Château et Pia dépendent de l'unique CLIC des Pyrénées-Orientales, situé à Perpignan, alors que les communes de l'Aude dépendent des CLIC du Littoral situé à Narbonne et des Corbières-Minervois situé à Lézignan-Corbières, selon un périmètre défini par le département.

Sont concernées par le CLIC du Littoral, les communes de :

- Feuilla ;
- Fitou.

Sont concernées par le CLIC des Corbières-Minervois, les communes de :

- | | | |
|----------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Fontjoncouse ; | Fraissé-des-Corbières ; | Embres-et-Castelmaure ; |
| Villesèque-des-Corbières ; | Durban-Corbières ; | Villeneuve-les-Corbières ; |
| | Saint-Jean-de-Barrou ; | |

Tuchan ;	Duilhac-sous-	Maisons ;
Paziols ;	Peyrepertuse ;	Montgaillard.
Padern ;	Soulatgé ;	
Cucugnan ;	Rouffiac-des-Corbières ;	

À ce jour le territoire ne dispose pas de centre de Protection Maternelle Infantile (PMI) à destination de la petite enfance. Les centres les plus proches sont basés à Lézignan-Corbières et Limoux dans l'Aude et à Saint-Laurent-de-la-Salanque dans les Pyrénées-Orientales. Un bus itinérant PMI se déplace également une fois par mois sur la commune de Villerouge-Termenès où les consultations se déroulent à bord du bus, spécialement équipé, et assurée par un médecin et une puéricultrice.

Concernant les personnes en situation de handicap, les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales disposent tous deux de Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), située à Carcassonne et Perpignan. Ces structures permettent d'accueillir, d'informer, d'accompagner et d'orienter les personnes atteintes d'un handicap, enfant ou adulte et de gérer également l'ensemble des missions et des droits à prestations ou compensations afférents au handicap. Elles assurent aussi la sensibilisation des publics au handicap.

Outre ces différentes structures, les personnes handicapées (ou âgées) peuvent également être accueillies au domicile d'un accueillant familial agréé par les Conseil Départementaux, comme solution alternative à l'hébergement en établissement d'accueil.

4.2 Les schémas départementaux en faveur de la solidarité

Les départements interviennent également en faveur de la solidarité par le biais de schémas départementaux comme en témoigne le tableau suivant.

Ces documents constituent des plans d'actions et fixent les objectifs à atteindre afin de répondre aux besoins posés par le vieillissement de la population, la prise en charge des personnes atteintes de handicap et la protection de l'enfance, tel que :

- Favoriser un accès équitable aux droits et aux services publics ;
- Accompagner les personnes âgées et handicapées dans leur vie quotidienne ;
- Fluidifier le parcours professionnel des personnes handicapées ;
- Développer des formes d'habitat adaptées aux personnes âgées et handicapées ;
- Faciliter le maintien des personnes âgées à domicile ;
- Développer et diversifier les modes d'accueil des jeunes enfants ;
- Développer des actions de soutien aux compétences parentales.

Département porteur du schéma	Outil en faveur de la solidarité	Période d'effet
Aude	Schéma unique des solidarités	2015-2020
	Règlement départemental d'aide sociale – volet personnes âgées et personnes handicapées	Actualisation 1 ^{er} Août 2019
Pyrénées-Orientales	Schéma unique des solidarités	2018-2021
	Règlement départemental d'aide sociale – livre 3 : l'aide sociale en faveur des personnes âgées et handicapées	

Figure 12 : Les outils départementaux en faveur de la solidarité – Source : Conseil Départemental de l'Aude et Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

4.3 Un niveau de services de santé de proximité satisfaisant

4.3.1 Les professionnels de santé

En 2018, après analyse des données de la BPE2018, complétées également par des enquêtes de terrain, la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée compte **130 professionnels de santé**.

La répartition de ces professionnels de la santé est cohérente avec la répartition de la population sur le territoire : les $\frac{3}{4}$ exercent sur l'entité de la Plaine, accueillant 81% de la population, le $\frac{1}{4}$ restant se répartit équitablement entre les Corbières Méditerranéennes et les Hautes-Corbières.

Rapporté au nombre d'habitants le territoire compte 6 professionnels de santé pour 1000 habitants. Ce nombre est par ailleurs plus importants sur les Corbières (7 en Corbières-Méditerranéenne et 8 en Hautes-Corbières) que sur la Plaine où il est de 5. À titre de comparaison, le SCoT Région Lézignanaise Corbières Minervois a un ratio similaire (7 pour 1000 habitants) tandis que les autres territoires voisins ont un ratio un peu plus élevé, allant jusqu'à 9 professionnels de santé pour 1000 habitants sur le territoire du SCoT de la Plaine du Roussillon.

Il en va de même pour les départements d'appartenance (7 pour l'Aude et 9 pour les PO). Quant à la Région Occitanie ce ratio est de 8 pour 1000 habitants (Carte résumée « Densité des professionnels de santé et des médecins généralistes » en fin de partie suivante).

Sur les deux entités des Corbières, l'offre en professionnels de santé est concentrée sur les deux anciens chefs de cantons que sont Durban-Corbières et Tuchan, soulignant la difficulté d'accès aux soins et aux offres de santé pour les personnes ne pouvant être véhiculées.

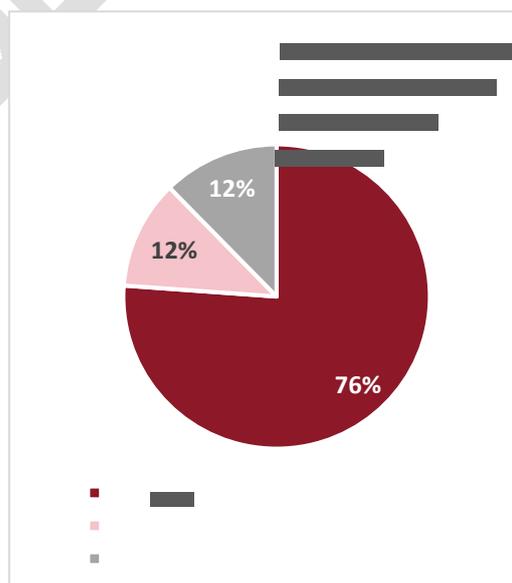


Figure 13 : Répartition des professionnels de santé sur le territoire – Source : BPE 2018

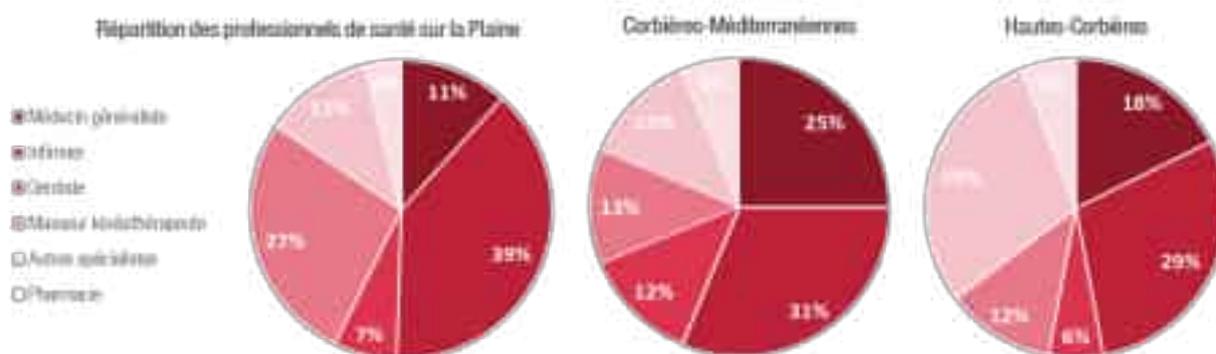


Figure 14 : Répartition des professionnels de santé par secteur d'activité par entités – Source : BPE 2018

Le territoire est doté de l'ensemble des professionnels de santé et des équipements de la gamme de proximité du domaine de la santé. Parmi les 9 types d'équipements et services que compte la gamme intermédiaire, le territoire en compte 6 (sont absents du territoire 2 professionnels de santé : sage-femme et psychologue, et 1 équipement : laboratoire médical). Concernant la gamme supérieure, le territoire compte 12 des 30 types d'équipements et services répertoriés par la BPE (absence de spécialistes tels qu'en gastro-entérologie-hépatologie, oto-rhino-laryngologie, pneumologie, radiodiagnostic et imagerie médicale, pédiatrie, etc.). Ces spécialistes sont toutefois présents dans les grandes villes telles que Perpignan et Narbonne et dans une moindre mesure, les villes de Sigean, Lézignan-Corbières, Rivesaltes, Leucate et Saint-Laurent-de-la-Salanque.

4.3.1.1 La médecine généraliste

Depuis plusieurs années, les territoires ruraux connaissent en France une baisse relativement importante de leur nombre de médecins, au profit, principalement, des grandes agglomérations ou des communes périurbaines. Le territoire de Corbières Salanque Méditerranée ne fait pas exception à la règle et connaît également une pénurie de médecins généralistes, qui tend à s'accroître ces dernières années, malgré la présence de structures adaptées et qualitatives.

Avec 19 médecins généralistes répertoriés, la Communauté de Communes présente une densité moyenne de 0,9 médecins pour 1000 habitants en 2018, en deçà de la moyenne nationale qui comptabilise 1,6 médecins pour 1 000 habitants et que la région Occitanie qui enregistre aussi une densité de 1,7 médecins pour 1000 habitants (Source : ASIP-Santé, traitements DREES, 2018). Les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude se situent également dans les mêmes proportions, avec respectivement une densité de 1,8 médecins et 1,6 habitants pour 1000 habitants.

De fortes disparités existent entre les différentes entités territoriales. Alors que les Hautes-Corbières enregistrent une densité de médecins généralistes comparable aux territoires comparés ci-dessus (1,5 médecins pour 1000 habitants) et que les Corbières-Méditerranéennes ont une densité plus élevée avec 1,9 médecins pour 1000 habitants, le secteur de la Plaine ne répertorie quant à lui que de 0,7 médecins pour 1000 habitants.

Le déficit de médecins généralistes pour l'instant ciblé sur le secteur de la Plaine est un problème qui tend à se généraliser sur l'ensemble du territoire. En effet, bien que Tuchan et Durban-Corbières soient équipées chacune d'une maison pluridisciplinaire de santé, la question du renouvellement des professionnels de santé est soulevée (les deux communes entrevoient la disparition de 5 médecins à ce jour, sans successeur).



Figure 15 : Maison pluridisciplinaire de Tuchan – Source : AURCA, 2019

Il est ainsi observé un phénomène de désertification médicale sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Il est également à noter la présence de centres médicaux sur les communes de Clair, Pia et Salses-le-Château.



Figure 17 : Densité des professionnels de santé et des médecins généralistes – Source : DREES et Insee 2018, Réalisation AURCA

4.3.1.2 Les spécialistes de santé

En complément des médecins généralistes, des spécialistes de santé (cardiologue, endocrinologue, orthophoniste, etc.) permettent à la population d'accéder à des consultations de proximité, sans se rendre dans les hôpitaux ou cliniques de Narbonne ou Perpignan. Néanmoins, un certain nombre d'entre eux n'exercent sur le territoire que quelques jours par an, dans le cadre de permanences, c'est notamment le cas du dermatologue ou cardiologue qui assurent des consultations une fois par mois sur rendez-vous sur la commune de Tuchan.

4.3.1.3 Les services de santé complémentaires

En complément des professionnels de santé, le territoire dispose également de 2 services ambulanciers, situés sur les communes de Salses-le-Château et de Durban-Corbières ainsi que 6 pharmacies. Ces dernières se répartissent sur les communes de Clairà, Durban-Corbières, Salses-le-Château, Tuchan et Pia, qui en compte 2.

Figure 18 : Pharmacie de Durban-Corbières – Source : AURCA, 2019



4.3.2 Les services d'aides à la personne

Les communes ou groupement de communes peuvent également mettre en place des **Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)** ou des **Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS)**, permettant de déployer l'aide sociale à une échelle plus restreinte d'un territoire.

Les CCAS et CIAS ont pour rôle de lutter contre l'exclusion (aide alimentaire), d'apporter un service d'aide à domicile, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer les établissements d'hébergement pour les personnes âgées ainsi que les ceux dédiés à la petite enfance.

8 CCAS sont répartis sur les communes de Durban-Corbières, Salses-le-Château, Pia, Clairà, Tuchan, Saint-Jean-de-Barrou, Cucugnan et Rouffiac-des-Corbières. Les communes de Fitou, Feuilla et Fraissé-des-Corbières sont quant à elles intégrées au sein du CIAS Corbières Méditerranée, basé à Sigean et couvrant 11 communes.

4.3.3 Les équipements d'accueil à destination des personnes âgées

Le territoire compte 4 structures (uniquement des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), réparties sur les communes de Pia, Tuchan, Durban-Corbières et Salses-le-Château.

L'EHPAD de Tuchan est une antenne de celui de Durban-Corbières.

Figure 19 : EHPAD de Tuchan – Source : AURCA, 2019



Ces derniers comptabilisent ainsi une capacité globale de 272 lits, soit un ratio de 128 lits pour 1000 habitants de plus de 75 ans (en 2018). Les lits se répartissent comme suit :

- 6 lits d'accueil de jour ;
- 2 lits d'hébergements temporaire ;
- 264 lits permanents.

Etablissement	Commune	Capacité installée			Capacité totale
		Accueil de jour	Hébergement permanent spécifique	Hébergement temporaire	
EHPAD - Joseph Coste	Durban-Corbières	/	68	/	68
EHPAD - Le Clos des Vignes	Tuchan	/	35	/	35
EHPAD - Le Ruban d'Argent	Pia	6	74	2	82
EHPAD Docteur Dagues	Salses-le-Château	/	87	/	87
C3SM		6	264	2	272

Figure 20: Capacité en nombre de lits des différentes structures d'accueil en faveur des personnes âgées dépendantes – Source : Schéma Unique des Solidarités de l'Aude, données 2015 et Règlement Départemental d'Aide Sociale 66, données 2013, mis à jour AURCA 2021.



Figure 16 : Nouvel EHPAD livré en 2020 à Salses-le-Château – Source : Mairie de Salses-le-Château, 2019

Les résultats du bilan prospectif initié par l'ARS Occitanie en matière d'équipements d'accueil des personnes âgées mettent en évidence des taux sensiblement homogènes, tant en accueil de jour, qu'en hébergements temporaires et permanents sur le département de l'Aude, la région Occitanie et au niveau national. Toutefois, le département des Pyrénées-Orientales se démarque avec des taux plus élevés concernant l'accueil de jour et l'hébergement temporaire, et à l'inverse, un taux d'équipements faibles concernant l'hébergement permanent.

Entité territoriale	Taux d'équipements (nombre de lits pour 1000 habitants de plus de 75 ans)		
	Accueil de jour	Hébergement permanent spécifique	Hébergement temporaire
Aude	2,8	94,4	1,3
Pyrénées-Orientales	3,5	72,4	2,7
Région Occitanie	2,6	97,3	1,9
France	2,3	97,5	1,8
C3SM	5,3	126,8	0,9

Figure 172 : Taux d'équipements des EHPAD – Source : ARS Occitanie, Bilan prospectif – Travaux préparatoires au PRS Occitanie, Avril 2017

En ce qui concerne le territoire du SCoT, les taux d'équipements en accueil de jour et en hébergement permanent sont très largement supérieurs à ceux cités ci-dessus. Avec 5,3 places disponibles pour 1000 habitants de plus de 75 ans, la capacité d'accueil de jour des structures du territoire se situe à un niveau deux fois plus élevé que sur le département de l'Aude ou de la Région Occitanie.

Avec près de 127 lits disponibles pour la même catégorie de population, la capacité des hébergements permanents surpasse celle des autres territoires, qui en possèdent en moyenne entre 72,4 et 97,5.

Néanmoins, en termes d'hébergements temporaires, le territoire ne dispose que de 0,9 lits pour 1000 habitants de plus de 75 ans, contrairement aux départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de la Région Occitanie et au niveau national qui en compte entre 1,3 et 2,7.

4.4 Les structures de prises en charge dédiées aux personnes atteintes de handicap

S'ajoutent aux établissements d'accueil destinés aux personnes âgées, les établissements spécialisés, tel que le foyer « Les Mouettes » sur la commune de Clairà. Celui-ci comprend en effet 2 entités :

Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), qui accueille des adultes souffrant de handicap et ayant besoin d'une assistance dans les actes essentiels de la vie courante, ainsi que d'un accompagnement en soins spécifiques ;

Le Foyer de Vie, qui accueille des adultes dont le handicap ne leur permet pas d'exercer une activité professionnelle adaptée, mais qui ont une autonomie physique et intellectuelle suffisante pour se livrer à des activités quotidiennes et participer à une animation sociale.



Figure 183 : Foyer « Les Mouettes » sur la commune de Clairà – Source : VDS-Asso

Les établissements d'accueil destinés aux personnes handicapées comptabilisent ainsi 100 places en hébergement permanent.

Etablissement	Commune	Capacité installée			Capacité totale
		Accueil de jour	Hébergement permanent spécifique	Hébergement temporaire	
Foyer de vie - Les Mouettes	Clairà	/	82	/	82
Foyer d'accueil médicalisé - Les Mouettes	Clairà	/	18	/	18
C3SM		/	100	/	100

Figure 24 : Capacité d'accueil des hébergements dédiés aux personnes handicapées – Source : VDS-Asso, 2019

4.5 Bilan : des équipements de santé centralisés et à conforter

Un territoire qui assure le bien-être de ses personnes âgées et atteintes de handicap par le biais de services d'aide et de structures d'hébergement d'accueil spécialisées (EHPAD, foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé) de bonne capacité.

Les équipements de santé sont répartis au sein de 8 communes dont 5 « pôles » se dessinent :

3 identifiés dans la Plaine avec Pia, Clairac et Salses-le-Château. Cette concentration s'explique par le poids démographique conséquent et par une accessibilité facilitée.

1 pôle sur les Corbières Méditerranéennes, à Durban-Corbières.

1 pôle sur les Hautes-Corbières, à Tuchan. Ce dernier rayonne sur les communes des Hautes-Corbières qui présentent une carence de ce genre d'équipements.

La problématique du renouvellement des praticiens de santé et notamment des médecins généralistes, laisse entrevoir une désertification médicale à l'échelle du territoire.

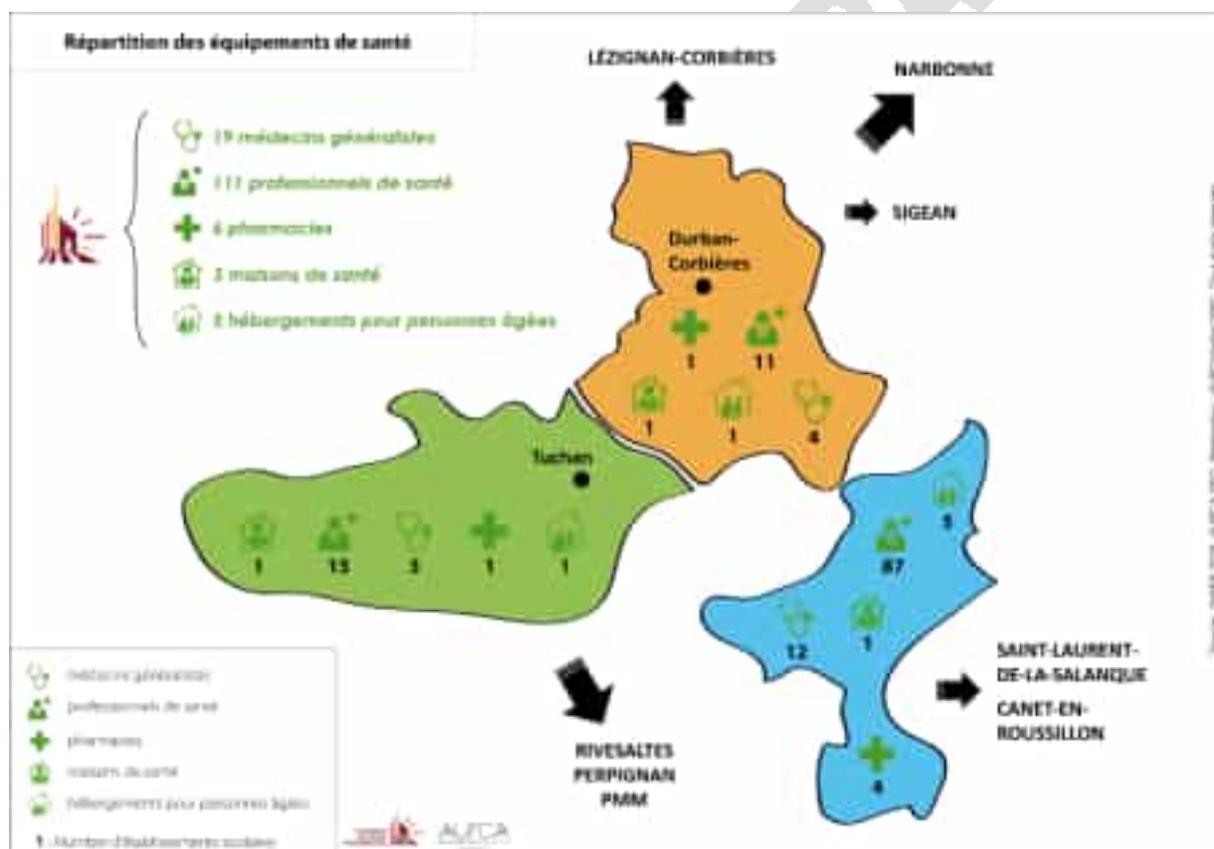


Figure 25 : Répartition des équipements de santé – Source BPE Insee 2018, Réalisation AURCA 2021

CE QU'IL FAUT RETENIR

Des actions et structures départementales en faveur de la solidarité (SIVOM des Corbières, permanences, etc.) ;

Des professionnels de santé présents et variés mais des spécialistes et certains professionnels encore manquants sur le territoire ;

Des spécialistes de santé assurant des permanences au sein des secteurs ruraux permettant de limiter le déplacement des patients ;

Une difficulté à pérenniser les médecins généralistes malgré la présence de maisons pluridisciplinaires de santé ;

Un territoire assurant le bien-être de ses personnes âgées et atteintes de handicap par le biais de services d'aide et de structures d'hébergement d'accueil spécialisées (EHPAD, foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé) de capacité suffisante.

Des enjeux qui se dégagent :

La poursuite de la mise en œuvre des actions en faveur de la solidarité et le maintien des structures départementales existantes ;

L'accueil de professionnels de santé et le maintien des médecins généralistes à l'échelle du territoire.

5 Les équipements sportifs et de loisirs

Avec 52 équipements sportifs et de loisirs, le territoire de Corbières Salanque Méditerranée est relativement bien pourvu mais reste perfectible. Ces derniers représentent en effet 2,35 équipements pour 1 000 habitants. Cela est au-delà de ce qu'il a été observé sur les territoires des SCOT de la Plaine du Roussillon et de la Narbonnaise, (densité respective de 1,23 et 1,49 équipements sportifs et de loisirs pour 1 000 habitants) mais en deçà des densités du SCOT de la Région Lézignanaise Corbières Minervois (3,69 pour 1 000 habitants) et de la communauté de communes Agly Fenouillèdes (8,89 pour 1000 habitants).

Par ailleurs, bien qu'elle présente le plus grand nombre d'équipements, l'entité de la Plaine affiche une densité 1,5 pour 1 000 habitants. À l'inverse, sur les 2 autres entités, la densité est de 6 pour 1 000 habitants (carte de la répartition par entité territoriale des équipements sportifs page 32).

Six communes ne disposent pas d'équipement relevant du domaine des sports et des loisirs. Néanmoins, elles peuvent jouir de ceux présents sur les communes voisines, d'autant plus que certains équipements, tels que les stades de foot ou de rugby, peuvent être mutualisés et ainsi réduire les coûts d'entretien associés.

6 des 21 communes que compte l'intercommunalité, se démarquent en regroupant au moins 4 équipements. Il s'agit des 4 communes de la Plaine et des 2 anciens cantons des Corbières :

Claira (5) ; Fitou (6) ; Salses-le-Château (6) ;
 Durban-Corbières (4) ; Pia (8) ; Tuchan (7).

	Claira	Cucugnan	Duilhac-sous-Pe.	Durban-Corbières	Embres-et-Ct.	Feuilla	Fitou	Fontjoncouse	Fraissé-des-C.	Maisons	Montgaillard	Padern	Paziols	Pia	Rouffiac-des-C.	Saint-Jean-de-B.	Salses-le-Château	Soulatgé	Tuchan	Villeneuve-les-C.	Villesèque-des-C.	SCOT C3SM
Nombre eq.	5	0	3	4	0	1	6	0	1	0	0	1	2	8	1	2	6	0	7	3	1	49
Part eq.	10 %	0 %	4 %	8 %	0 %	2 %	12 %	0 %	2 %	0 %	0 %	2 %	4 %	16 %	2 %	4 %	12 %	0 %	14 %	6 %	2 %	100 %

Figure 19 : Répartition des équipements sportif et de loisirs – Source BPE Insee 2018, Réalisation AURCA 2021

6 Les équipements culturels

À ce jour, la Communauté de Communes compte 2 salles de cinéma, l'une à Tuchan (au Foyer Jean Jaurès) et l'autre sur la commune de Durban-Corbières (au Foyer Municipal). Ces deux salles ont été créées et sont animées par l'association Ciném'Aude, qui constitue depuis trente ans un réseau de diffusion cinématographique à travers tout le département de l'Aude.

Les habitants profitent également de la proximité d'un cinéma de grande envergure sur la commune de Rivesaltes, accolé au territoire du SCoT. Doté de 12 salles ce cinéma rayonne à travers la Plaine du Roussillon et complète l'offre présentielle du territoire.

Toujours dans le domaine de la Culture, 2 théâtres sont accessibles sur le territoire. Le Théâtre de Ségure à Tuchan met à disposition une salle toute équipée pour offrir aux Tuchanais et habitants des villages alentours un équipement culturel proposant divers spectacles. Le deuxième, le Théâtre Achille Mir, basé au cœur du village de Cucugnan propose de découvrir deux spectacles multimédias autour de l'histoire de Cucugnan et du Château de Quéribus avec lequel le ticket est couplé. Au cours du mois de juillet, trois jours sont dédiés aux spectacles où musiciens et conteurs se relaient.



Figure 20 : Théâtre Achille Mir sur la commune de Cucugnan – Source AURCA

11 salles (des fêtes, polyvalentes, plurivalente, maison des jeunes) complètent cette offre culturelle, et proposent des animations diverses, en partie par le biais d'associations. Certaines d'entre-elles ont pour double usage d'être des centres culturels et de proposer diverses animations, événements et représentations.



Figure 218 : Foyers communaux d'Embres-et-Castelmaure et de Durban-Corbières - Source AURCA

Le territoire est également doté de bibliothèques, dont 5 dans les Corbières : Paziols, Tuchan, Durban-Corbières, Montgaillard et Saint-Jean-de-Barrou et 1 dans chaque commune de la Plaine, à savoir Fitou, Salses-le-Château, Clairac et Pia.

Un musée est présent sur la commune de Salses-le-Château. Il s'agit du Mémorial du Camp de Rivesaltes (Camp Joffre), construit au milieu des vestiges des baraquements (à cheval sur les communes de Salses-le-Château et de Rivesaltes). Le Mémorial compte en moyenne plus de 40 000 visiteurs par an.

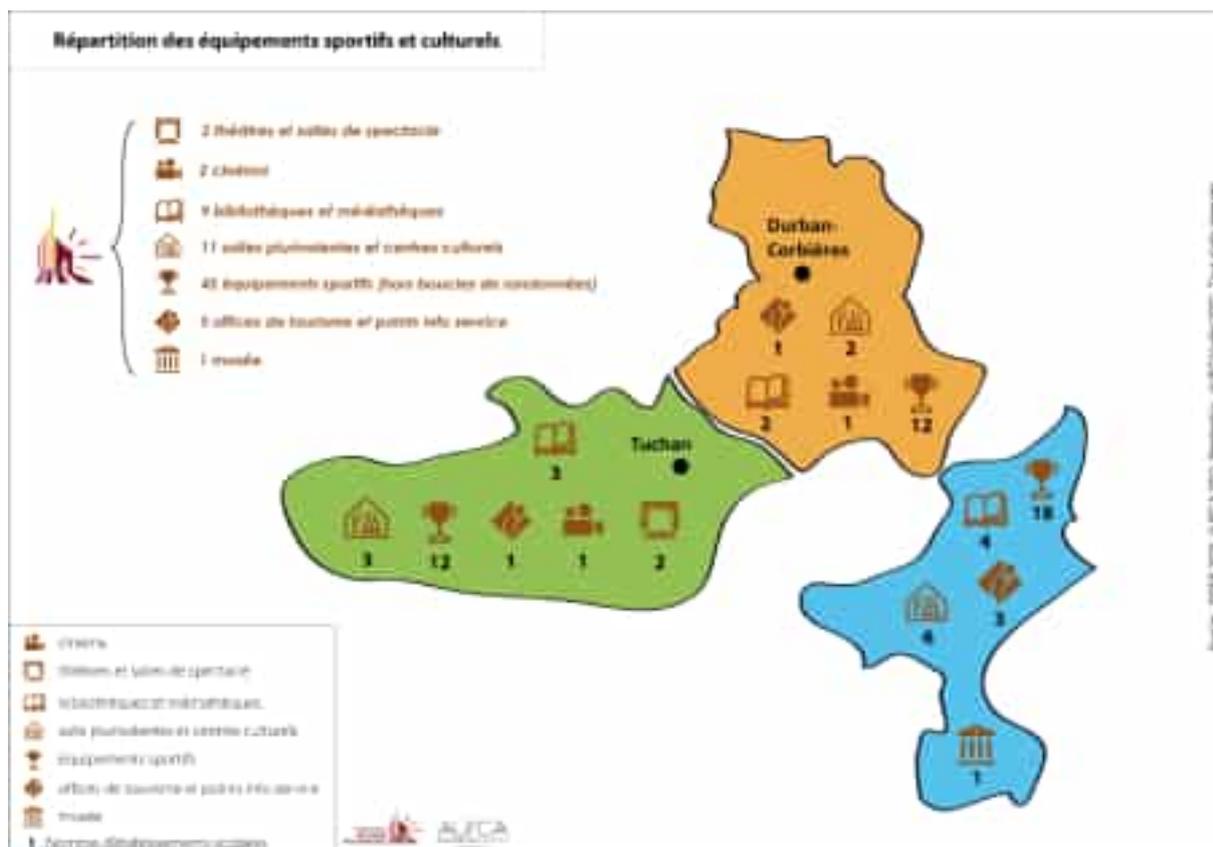


Figure 229 : Répartition des équipements sportifs et culturels - Source BPE Insee 2018, Réalisation AURCA

DOCUMENT

7 La couverture numérique

La couverture numérique demeure à ce jour insuffisante. Bien que l'ensemble des communes soient couvertes par du haut débit, c'est-à-dire supérieur à 8 Mbit/s, ce débit demeure insuffisant pour garantir une fluidité des services complets de type Triple Play (télévision + téléphonie + internet) et un bon fonctionnement des entreprises locales. En effet, la couverture numérique est aujourd'hui fondamentale sur l'ensemble des territoires, elle est indéniablement un vecteur de développement socio-économique. Internet permet de développer et d'attirer des entreprises sur l'ensemble du territoire, sans inégalité spatiale, mais aussi de rapprocher les habitants des services, des opportunités d'emploi, d'accéder à la culture et de développer le tourisme en l'adaptant aux nouvelles pratiques. Sur le territoire, seules 9 communes sont dotées d'une couverture très haut débit, c'est-à-dire supérieur à 30 Mbit/s (couvrant de 9% à 87% des locaux selon les communes) et seules les communes de Pia et Clairac ont des locaux desservis par un débit supérieur à 100 Mbit/s et 1 Gbit/s grâce au déploiement de la fibre optique.

D'après l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse (ARCEP), seules deux communes (Pia et Clairac) sont partiellement couvertes par la FttH (entre 25 et 50% des locaux ont été raccordés). D'après le SYADEN (syndicat en charge du déploiement du Très Haut Débit dans l'Aude), l'ensemble des communes des Corbières-Méditerranéennes et des Hautes-Corbières vont être raccordées à la fibre optique d'ici la fin 2022, à l'exception de Embres-et-Castelmaure, qui pour des raisons techniques ne peut l'être ; l'antenne 4G/5G sera renforcée pour compenser le débit de couverture. Actuellement, 3 communes : Feuilla, Fraissé-des-Corbières et Villesèque-des-Corbières, ont récemment eu la fibre déployée sur une partie de leur commune où l'abonnement est dorénavant accessible. Les communes de Tuchan, Paziols et Fitou sont, quant à elles, en cours de travaux pour un abonnement accessible d'ici peu.

FTTH est l'acronyme anglais de Fiber To The Home que l'on peut traduire en français par "fibre jusqu'au domicile". L'abonné est alors directement raccordé par une fibre optique de "bout en bout". Une fibre est tirée entre le nœud de raccordement optique (NRO) et l'intérieur du logement pour être raccordée à un modem.

La Mission France Très Haut Débit engagée par le Gouvernement visait dans un premier temps à garantir d'ici 2020 un haut débit (>8 Mbit/s) ou un très haut débit, et généraliser la couverture mobile de qualité (permettant l'ensemble des usages de la 4G), ce qui a été le cas sur le territoire de Corbières Salanque Méditerranée. Le deuxième objectif sera de doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe en donnant accès à tous au très haut débit (>30 Mbit/s) d'ici 2022, avant de généraliser la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire d'ici 2025. En investissant pour installer la fibre optique et le THD partout dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, les élus départementaux s'engagent pour bâtir le département de demain et assurer un développement équilibré du territoire.

La crise Covid a renforcé ce constat en démontrant l'importance du THD partout en France pour le maintien en activité des services publics, de l'activité économique mais aussi du lien social.

Ainsi, le syndicat audois d'énergies du département de l'Aude (le SYADEN) annonce que tous les habitants seront raccordés à la fibre optique d'ici 2026. L'entreprise Altitude Infrastructure a été choisie pour exploiter et commercialiser le réseau public via sa filiale locale Émeraude THD. Concernant le département des Pyrénées Orientales l'ensemble des locaux seront raccordés à la fibre optique d'ici

fin 2022. Le Département s’est associé avec Altitude Infrastructure, qui a créé une filiale (THD 66) pour exploiter le réseau public Numérique 66 afin de déployer la fibre optique dans les communes restantes.

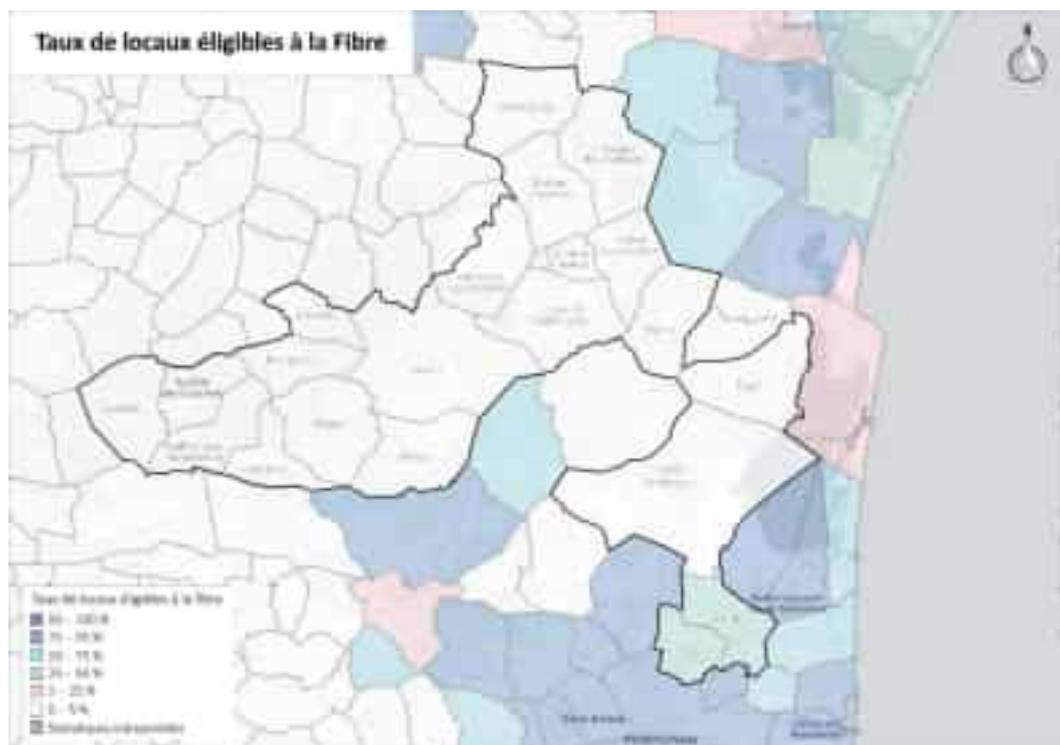


Figure 30 : Couverture numérique à l’échelle du SCoT – Source : Arcep 31/12/2020, réalisation AURCA 2021

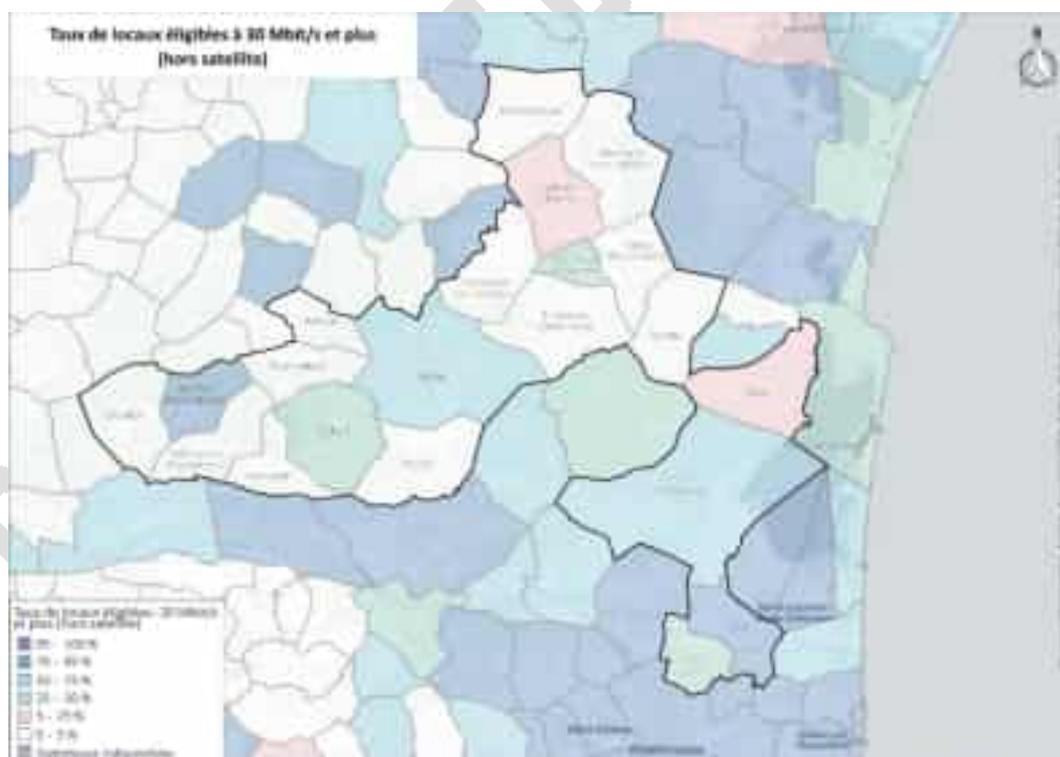


Figure 31 : Taux de locaux éligibles à 30 Mbit/s et plus – Source : Arcep 31/12/2020, réalisation AURCA 2021

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les équipements de sports, loisirs, culturels et numériques

Un ratio équipements sportifs et de loisirs pour 1000 habitants satisfaisant mais qui reste à étoffer et à diversifier ;

Une offre culturelle diversifiée mais éparse ;

Une couverture haut débit sur l'ensemble du territoire ;

Un très haut débit présent uniquement sur neuf communes ;

La fibre optique déployée uniquement sur deux communes au 31 décembre 2020 et l'ensemble du territoire prévu d'ici fin 2022.

Des enjeux qui se dégagent :

La diversification de l'offre en équipements de sports et loisirs ;

Le développement des équipements culturels au sein du territoire pour une offre de qualité et équitablement répartie ;

L'amélioration de la couverture numérique avec le déploiement du Très Haut Débit et notamment de la fibre optique.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Le niveau d'équipements et de services – Source BPE Insee 2018 et AURCA	6
Figure 2 : Poids et typologie de l'offre en équipements et services – Source BPE Insee 2018 et AURCA	7
Figure 3 : Évolution du nombre de naissances entre 2007 et 2017 – Source : Insee, 2007-2017	8
Figure 4 : Ratio du nombre de naissances pour 100 habitants – Source : Insee, 2007-2017	8
Figure 5 : Identification des établissements d'accueil publics pour jeunes enfants présents sur le territoire – Source : CAF	10
Figure 6 : Taux de couverture global d'accueil des jeunes enfants en 2017 – Source : CafData, au 31/12/2017	11
Figure 7 : Capacité d'accueil - Nombre de places pour 100 enfants de moins de 4 ans – Source : Insee, 2018	12
Figure 8 : Les établissements scolaires du 1 ^{er} degré sur le territoire – Source : Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système éducatif, 2019	15
Figure 9 : Effectifs scolaires et nombre de classes en 2009 et 2020 – Source : Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système éducatif, 2009/2020	16
Figure 10 : Effectifs scolaires et nombre de classes en 2009 et 2020 – Source : Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système éducatif, 2009/2020	18
Figure 11 : Répartition des établissements scolaires du premier et second degré – Source : Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système éducatif, 2020- Réalisation AURCA ...	18
Figure 13 : Les outils départementaux en faveur de la solidarité – Source : Conseil Départemental de l'Aude et Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	22
Figure 14 : Répartition des professionnels de santé sur le territoire – Source : BPE 2018	22
Figure 15 : Répartition des professionnels de santé par secteur d'activité par entités – Source : BPE 2018	23
Figure 16 : Maison pluridisciplinaire de Tuchan – Source : AURCA, 2019	23
Figure 17 : Densité des professionnels de santé et des médecins généralistes – Source : DREES et Insee 2018, Réalisation AURCA	24
Figure 18 : Pharmacie de Durban-Corbières – Source : AURCA, 2019	25

DOCUMENT DE TRAVAIL

DOCUMENT DE TRAVAIL

DOCUMENT DE TRAVAIL



RÉALISATION - PARTENAIRE



Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée

41, chemin du Mas Bordas - Zone Artisanale de Clairà - BP 5
66530 CLAIRA
Tél. 04 68 28 10 37 – Fax 04 68 28 60 91
E-mail : contact@c3sm.fr

PARTICIPATION AUX ÉTUDES - CONCEPTION GRAPHIQUE



Agence d'Urbanisme Catalane

19, Espace Méditerranée – 6ème étage
66000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 87 75 52 – Fax : 04 68 56 49 52
E-mail : agence.catalane@aurca.org



*Document provisoire – Février 2022
Tous droits réservés.*